



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer de la peau

Question écrite n° 40159

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la santé des enfants dans les écoles maternelles et primaires. Au regard du plan de mobilisation nationale de lutte contre le cancer du ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, une certaine vigilance devrait être de mise durant les périodes les plus sensibles pour les enfants, c'est à dire les périodes estivales, au sein des établissements scolaires. L'exposition au soleil des enfants augmente les risques de cancer de la peau. Or cette exposition est quotidienne et répétée dans les cours d'écoles, lors des temps de récréation, et aucune mesure n'est prise pour obliger le personnel éducatif et d'encadrement des jeunes enfants à appliquer aux élèves des produits de protection solaire. Ne serait-il pas opportun d'autoriser les personnels des écoles à utiliser lesdits produits, à indice élevé, de façon à protéger les parties du corps les plus exposées des enfants, le visage, le cou, les épaules, les bras ? L'application de ces crèmes devrait être systématique dès l'été 2009. Il souhaiterait ainsi connaître les mesures de prévention du cancer de la peau que prendra le Gouvernement en faveur des élèves des écoles maternelles et primaires.

Texte de la réponse

Un partenariat régulier est instauré entre l'éducation nationale et la ligue contre le cancer depuis de nombreuses années. Dans ce cadre, des actions de sensibilisation sont proposées aux enseignants qui relaient auprès des élèves les messages d'alerte et développent la réflexion pour l'adoption de comportements favorables à leur santé. Parmi ceux-ci, sont évoqués régulièrement les risques liés à l'exposition excessive et/ou imprudente aux rayonnements solaires. Cependant, les actes qui en découlent, en particulier l'utilisation de produits de protection, relèvent de la seule décision des familles. Il n'entre pas, en effet, dans les missions des enseignants de protéger, par l'application de produits spécifiques, les parties de corps les plus exposées des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40159

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 446

Réponse publiée le : 10 février 2009, page 1340